

Paudex, le 27 mars 2009

USPI INFO n° 7/2009**Politique: la Commission des affaires juridiques du Conseil national rejette la révision du droit du bail**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance d'hier, après avoir fait un examen par article du projet de révision du droit du bail, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a décidé de rejeter le projet.

Rappelons qu'en février dernier, la CAJ-CN était entrée en matière à une courte majorité (13 voix contre 11). Dans le cadre de la discussion article par article, sur le principal point du projet du Conseil fédéral qui faisait l'objet de critiques de la part des représentants des bailleurs - soit l'exclusion des coûts du logement et de l'énergie de l'indice déterminant pour les augmentations de loyer (art. 269c, let. a CO) - la CAJ-CN a décidé par 15 voix contre 11 qu'une augmentation du loyer n'est pas abusive si elle est fondée sur la progression de l'indice suisse des prix à la consommation pris dans sa totalité. Elle revenait ainsi à la version du projet mis en consultation, qui était le fruit du consensus auquel les associations de locataires et de bailleurs étaient arrivées à fin 2007.

Dans le vote sur l'ensemble, la CAJ-CN a finalement refusé le projet par 22 voix contre 1, avec 2 abstentions. Elle propose ainsi au Conseil national de ne pas entrer en matière sur le projet.

Le Conseil national traitera ce dossier lors de la session parlementaire de juin. S'il décide d'entrer malgré tout en matière, le projet retournera à la CAJ-CN. Dans le cas contraire, le dossier partira au Conseil des Etats.

Le soussigné reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau

Annexe: communiqué de presse de ce jour de la FRI et de l'USPI